



## DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES 2 ANS !

En effet, à partir de **50 ans**, les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal, sont des habitudes de santé à adopter et à renouveler **tous les 2 ans**.

En Indre-et-Loire, le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (**CCDC**) vous invite tous les 2 ans à réaliser une mammographie, pour le dépistage organisé du cancer du sein et un test immunologique pour le dépistage organisé du cancer colorectal.

Ces examens sont pris en charge à **100%** par l'assurance maladie.



### LA MAMMOGRAPHIE :

Lorsque vous recevez l'invitation, prenez rendez-vous chez le radiologue agréé de votre choix, en Indre et Loire ou ailleurs, remettez lui l'invitation le jour de l'examen. Il vous donne une première interprétation, si votre mammographie est normale elle sera relue au **CCDC** par un deuxième radiologue afin d'assurer un dépistage de qualité.

En Indre et Loire, **62%** des femmes participent à ce dépistage organisé. Depuis 2003, plus de **2500 cancers** du sein ont déjà été diagnostiqués grâce à ce dépistage.



### LE TEST IMMUNOLOGIQUE :

Lors d'une consultation chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début, la lettre d'invitation adressée par le CCDC. Selon votre niveau de risque face au cancer colorectal, il vous remettra le nouveau test à réaliser à votre domicile ou vous orientera vers un gastroentérologue.

En Indre et Loire, environ **37%** de la population participe au dépistage organisé du cancer colorectal. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis 2003, **680 cancers** ont été diagnostiqués et des **polypes** ont été retirés **chez 3600 personnes**.

Participation dépistage cancer du sein		Participation dépistage cancer colorectal	
Dans votre canton : <b>CHAMBRAY-LÈS-TOURS</b>	<b>73 %</b>	Dans votre canton : <b>CHAMBRAY-LÈS-TOURS</b>	<b>44 %</b>
Dans votre commune : <b>CORMERY</b>	<b>70 %</b>	Dans votre commune : <b>CORMERY</b>	<b>41 %</b>

### Depuis 2010, le CCDC est en charge du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

- Le **frottis cervico-utérin** est recommandé de **25 à 65 ans tous les 3 ans** après 2 frottis normaux à 1 an d'intervalle. Le CCDC incite les femmes non dépistées depuis 3 ans à consulter leur médecin traitant, gynécologue, sage-femme pour se faire dépister.
- La **vaccination préventive** contre les papillomavirus entre **11 et 14 ans** (rattrapage jusqu'à 19 ans) est également un moyen de prévention contre le cancer du col de l'utérus.

**Participation dans votre canton : 62 %**

**Participation dans votre commune 67%**

**PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN TRAITANT**

**ou**

**Contactez le CCDC**

**02 47 47 98 92**

**www.ccdc37.fr**